GAZETTE UNIVERSELLE,
OU PAPIER-NOUVELLES
DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du JEUDI 2 *Août* 1792.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 23 juillet.

QUAND l'abbé Maury fut présenté au roi de Prusse, ce prince lui dit publiquement : « *Brave homme*, j'ai bien du » plaisir à vous voir ; je le desirois depuis long-tems ; vous » avez noblement défendu le terrain. Le pape est bien heu- » reux d'avoir pu le premier s'occuper d'acquitter notre dette, » en récompensant le vrai talent & le vrai courage. Comment » se porte-t-il ? » — Il prit ensuite le célebre Maury par la main, & l'entraîna pour causer avec lui. Le nonce Maury a eu l'honneur de souper, lui huitieme, vendredi dernier & en public, à une table où étoit l'empereur, l'impératrice, le roi de Prusse, le prince héréditaire de Prusse, le duc de Brunswyck & l'électeur de Mayence. Le samedi, il eut le même honneur à dîner & à souper ; mais à ces deux repas, la table étoit de trente couverts. Outre cette table, il y en avoit d'autres pour trois cents couverts, occupés par des archiducs, vingt princes ou princesses régnans, & par tout ce que l'Europe a de plus distingué.

HOLLANDE.

Extrait d'une lettre de la Haye, du 27 juillet.

M. le comte de Stahremberg, envoyé extraordinaire & ministre plénipotentiaire de la cour de Vienne, est arrivé ici le 23 ; mais il doit repartir incessamment pour Londres ; & ce n'est pas sans raison qu'on assigne un but politique à son voyage. Le lord Saint-Helens (ci-devant M. Eden), si connu par ses négociations, a quitté la cour de Madrid pour se rendre à Londres ; & comme il y est venu dans un seul & même paquebot avec don Juan-Almeida-Mello de Castro, nouvel ambassadeur d'Espagne en Angleterre, avec lequel il est lié d'amitié ; & comme l'Angleterre & l'Espagne ont affecté de conserver la neutralité dans les circonstances actuelles de la France, on présume qu'il est question de voir ces deux puissances se porter pour médiatrices. Déjà à la note présentée le 18 juin par M. Chauvelin à la cour de Londres, pour invoquer son *influence à l'effet d'arrêter les progrès de la ligue*, on sait qu'il a été répondu que sa majesté britannique attendroit que *son intervention fût desirée par toutes les parties intéressées.*

La cour de Londres feroit certainement flattée d'un si beau rôle. On se rappelle que dès avant la déclaration de guerre, milord Elgin avoit été envoyé à Bruxelles avec des ouvertures de conciliation. Maintenant on sait que M. Jenkinson est parti de Londres pour Coblence, & qu'il a dû se trouver à Mayence à l'entrevue des princes ligués, afin de sonder leurs dispositions pour le même objet. Ce jeune négociateur s'est déjà distingué dans la carriere politique. Il est fort lié avec M. Pitt ; & c'est lui qui prononça dans les communes ce fameux discours, où il défendit les mesures offensives du ministere anglois contre la Russie.

(A l'occasion de cette lettre, nous ne pouvons nous empêcher de citer les paroles mémorables du dernier écrit de M. Necker. Voici ce qu'il dit, tome II, p. 360, &c. *du pouvoir exécutif dans les grands états*).

Ah ! qui nous sauvera du gouffre où nous sommes jettés ? La seule puissance qui peut-être en auroit les moyens, voudra-t-elle nous rendre ce service ? voudra-t-elle essayer d'arrêter les projets de cette ligue formidable qui menace la France ? & voudra-t-elle en même tems essayer de nous ramener à des idées raisonnables ? Une politique commune lui diroit sans doute de nous abandonner à nous-mêmes, & de ne prendre aucun intérêt ni à nos querelles extérieures, ni à nos divisions intestines ; mais la politique du génie, la politique de la morale, lui donneroit peut-être un autre conseil. Ecoutez-la, généreux Anglois, écoutez-la, cette politique, de préférence à toute autre. Que le même siecle, donnant un nouveau lustre à votre destinée, vous agrandisse aux yeux de la postérité, par les trois plus belles résolutions publiques dont un peuple puisse s'honorer.

Par un acte éclatant de reconnoissance nationale, en vous déterminant à un immense sacrifice, dans la vue de dédommager les nombreux loyalistes qui avoient tout perdu pour vous rester fideles. Vous l'avez fait.

Par un acte éclatant d'humanité, en proscrivant un commerce impie, défendu si long-tems par la cupidité des Européens. Vous l'avez fait.

Par un acte éclatant de générosité, en donnant la paix à vos anciens rivaux, & en leur enseignant le moyen d'être heureux. Vous le ferez peut-être.

Vous trouveriez votre intérêt à cette conduite ; car il ne peut vous être indifférent, ni d'avoir près de vous un foyer d'anarchie ou de libertinage politique, ni de voir revenir le même gouvernement qui vous a si souvent inquiétés. Mais je ne voudrois pas vous présenter un calcul personnel, dans une circonstance où de nobles motifs seroient si nécessaires pour conserver à votre intervention toute la majesté qu'exigeroit une si grande & si difficile entreprise. Il me semble que la race humaine se releveroit du déshonneur auquel toutes nos atrocités l'ont livrée, si une nation, véritablement philosophe, venoit nous ramener à des idées justes & à des sentimens raisonnables.

FRANCE.

Bulletin de l'armée du Nord, commandée par M. la Fayette.

Au camp de Longwy, le 27 juillet 1792, l'an 4e de la liberté.

Les divisions de l'armée que le général la Fayette a portées sur la droite de son commandement, se sont réunies le 25 à Villers-le-Rond, derriere la Chere. Les troupes ennemies commencent à arriver à Luxembourg, Arlon, & poussent des détachemens jusqu'à Virton. L'avant-garde & la réserve, avec le quarantieme régiment, ont marché le 25 à Longwy ; & le colonel Steingler, avec le corps qu'il commande, s'est porté au Tiercelet.

Le 26, le lieutenant-général Levencas s'est avancé avec une division d'infanterie-dragons & le corps du colonel Malten vers Bléidel-Mussy-la-Ville : il a repoussé vigoureusement les ennemis, qui ont perdu entr'autres le colonel Devay, des hussards d'Esterhazy. Le maréchal-de-camp Lallemand fut porté vers Mesancy, où le cinquieme régiment de hussards a escarmouché avec les Autrichiens. L'adjudant-général-colonel Demotes y a été griévement blessé d'un coup de feu.

Le maréchal-de-camp Maubourg s'est avancé avec la réserve & le quarante-troisieme régiment vers Arlon, que le général d'armée a été reconnoître. Les ennemis ont fait quelque résistance au village de Mesancy, mais ils ont été chassés avec quelque perte, & nommément celle d'un officier. Nous avons eu

huit grenadiers & un dragon blessés. Pendant la reconnoissance, les dragons se sont emparés de plusieurs charriots, qui étoient escortés par un détachement autrichien.

Nos troupes, qui ont eu l'avantage dans toutes les escarmouches, s'y sont très-bien conduites.

De Flabeuville, près Longuion, le 26 juillet.

Au-dessus de ce village, qui est sur la Chere, entre Montmédy & Longwy, se trouve la seconde division de l'armée, composée de plus de 20 mille hommes. Le camp s'étend d'un côté sur le Petit-Sivry, de l'autre sur la ferme de la Prêle; & la queue est à Villers-le-Rond, devant Marville. Les bords de la Chere sont garnis de troupes légères; les chasseurs de Cévennes vont à Longuion; les hussards de Chamboran & des chasseurs gardent la Trouée de Ruette & tous les postes derriere Longwy. On croit que c'est à cette ville qu'on en veut : cependant on dit que Thionville est le lieu où l'on se dirigera dans peu.

Le camp de Brouene est transporté au Montliber; il garde les devans de Montmédy, & peut tourner la vallée de Virton. Les hussards de Chamboran viennent de démonter les hulans. Ces hussards sont de bien braves soldats.

De Paris, le 2 août.

On ne voit pas que la *déclaration du duc de Brunswyck*, quelque menaçante & attentatoire à l'indépendance nationale qu'elle soit, ait fait une vive impression. Nos disputes particulieres absorbent toute l'attention; & pendant que l'ennemi est à nos portes, c'est contre M. la Fayette, ou ceux qui tiennent à la liberté constitutionnelle, qu'on cherche à tourner les dispositions du peuple. On retient à Paris une multitude de fédérés dont le courage se déploieroit utilement vers la frontiere. Aussi M. Luckner, accueilli par des acclamations à Nancy, s'est-il écrié : *Ce ne sont pas des complimens, ce sont des bras que je vous demande. Tout est perdu*, a-t-il ajouté, *si, au lieu de renforcer les armées, on se déchire dans l'intérieur.* On a dû recevoir hier le *manifeste des puissances coalisées* : c'est un mémoire signé d'elles, & où l'on cherche à justifier leur conduite. La déclaration du duc de Brunswyck n'est que l'annonce des moyens à employer pour subjuguer la nation françoise. C'est ainsi qu'il fit une proclamation, lors d'une expédition d'une nature semblable en Hollande, en 1787. Il promettoit protection & sûreté à tous ceux qui mettroient bas les armes : contre la parole donnée, les citoyens furent enlevés dans leurs maisons, & traînés dans les prisons de Wesel, où plusieurs périrent par les mauvais traitemens. Il ne parloit que de faire rendre satisfaction à la princesse d'Orange : les réformes établies par le parti patriotique furent renversées par-tout; le régime stadhoudérien & militaire y fut substitué. Les Bataves furent réduits à une servitude qu'ils n'avoient jamais connue.

Lettre de M. Luckner, maréchal de France & général d'armée, sur le propos qu'on lui attribue envers M. la Fayette, lue à l'assemblée le mardi 31 juillet.

« Je sens bien vivement, dans ce moment, combien il est affligeant pour moi de ne savoir pas parler la langue du pays où je sers, & à la liberté duquel j'ai dévoué le reste de ma vie. Cette difficulté de me faire entendre a sans doute été cause de la différence qu'il y a entre la conversation que j'ai eue chez M. l'évêque de Paris, & celle que je trouve dans le procès-verbal de l'assemblée nationale, & le décret qui m'ont été envoyés.

» Jamais proposition de marcher sur Paris ne m'a été faite; & je vous assure, messieurs, que si elle m'avoit été adressée par un agent quelconque de la force publique, je ne me serois pas contenté de la rejetter avec horreur, mais j'aurois cru de mon devoir de dévoiler aussi-tôt aux autorités constituées un aussi criminel projet.

» Il m'est bien douloureux, en sacrifiant entiérement mon repos & ma tranquillité, de voir donner une interprétation aussi affreuse à une conversation mal entendue. J'avoue qu'ayant souvent à répondre sur des objets qui me sont aussi étrangers, & auxquels je suis si peu accoutumé, mes forces ne pourroient long-tems suffire, & je me verrois dans la nécessité de quitter un poste qu'elles ne me permettroient pas de garder.

» Permettez, messieurs, à un vieillard étranger, mais qui a le cœur françois, à un soldat qui s'est associé à vos dangers, & qui place son bonheur dans la durée de la liberté publique, dans le maintien de la constitution & dans votre gloire; permettez-lui de vous répéter sans cesse que les dangers extérieurs qui menacent la patrie sont réels; mais que si la France entiere, qui reçoit l'influence des représentans du peuple, ajournant toutes les contestations, se livre avec union au salut de l'état, la guerre que nous avons à soutenir, loin de nous conduire à l'humiliante situation de recevoir de nos ennemis des loix & des fers, peut tourner au profit de la liberté universelle de tous les peuples de l'Europe. Une si imposante alternative commande à tous les bons François des sacrifices; & il n'appartient qu'à l'assemblée nationale de les y inviter avec succès : l'union fera la force du peuple; elle multipliera celle des armes; elle seule enfin, en inspirant un mépris égal pour les intrigans comme pour les factieux, opposera une forte digue au torrent des puissances coalisées, & obtiendra l'hommage éternel de la postérité à ceux qui auront le courage d'en annoncer & d'en donner l'exemple ».

(*Signé*) le maréchal LUCKNER.

Aux Rédacteurs de la Gazette Universelle.

Il nous importe trop, messieurs, de démentir des *quidam* aux gages de quelques factieux, pour ne pas espérer que vous voudrez bien insérer dans votre plus prochain numéro la déclaration suivante.

» Nous déclarons vouer à l'exécration les vils imposteurs, ainsi que leurs vils patrons, qui se sont présentés à la barre de l'assemblée nationale, dans la séance du mercredi matin 11 juillet, se disant *gardes nationaux* de Thionville, afin d'y dénoncer M. la Fayette, ce général cher à la patrie, que nous n'avons cessé d'admirer & d'honorer, & à demander l'abolition du *veto*, c'est-à-dire, le renversement de la constitution, pour la remplacer par un nouveau despotisme.

» Jamais de semblables sentimens ne déshonoreront la garde nationale de notre cité : & non-seulement elle désavoue ceux qui l'ont fait parler aussi indignement; mais elle assure le public que ces soi-disans gardes nationaux ne sont autre chose que des meure-faims du pavé de Paris, à la solde des factieux qui les font paroître, tantôt sous un titre, tantôt sous un autre, pour égarer un peuple crédule, & le disposer à servir leurs infernaux projets ».

(*Signés*) DINOT, colonel, & les autres officiers de l'état-major, au nom & par le vœu de tous les citoyens qui composent la garde nationale de Thionville.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

(*Présidence de M. Lafond-Ladebat*).

Suite de la séance du mardi 31 juillet.

Les fédérés ont été suivis à la tribune par un grand nombre de citoyens gardes nationaux de Paris, qui sont venus ex-

mer leur douleur sur les événemens désastreux de la journée d'hier, & ils ont demandé au nom de la patrie & de la constitution, l'éloignement des Marseillois. Les tribunes qui voient applaudi hier au récit d'un meurtre, avec une férocité de cannibales, ont couvert les nouveaux pétitionnaires des huées les plus indécentes : elles ont poussé si loin l'insolence & l'audace, que M. Rouyer n'a pu retenir son indignation, & il a demandé une punition sévere contre tous les individus qui troubleroient les délibérations de l'assemblée par des applaudissemens & des murmures... un violent tumulte agitoit l'assemblée, M. Dumolard demandoit la parole à la tribune : on demandoit l'ordre du jour ; des vociférations, des clameurs isolées ont retenu long-temps la délibération dans un état d'incertitude & de nullité... L'assemblée fatiguée de cet état pénible, a passé à l'ordre du jour en renvoyant la pétition à la commission extraordinaire, chargée de faire un rapport ce soir ou demain....

M. d'Abancourt, ministre de la guerre, est venu communiquer à l'assemblée une lettre de M. Arthur Dillon, qui donne l'heureuse nouvelle de l'évacuation de Bavey par les Autrichiens.... M. Dumas a pris la parole pour faire une observation très-importante dans les circonstances actuelles... Il a rappellé les craintes & les défiances qui s'étoient manifestées au moment où on apprit que les Autrichiens se fortifioient dans Bavey, & que les frontieres du Nord étoient dégarnies de troupes. Il a fait voir que la prise de Bavey n'étoit qu'un stratagême de nos ennemis pour changer les mouvemens sagement combinés de nos armées... Il a engagé l'assemblée nationale & les citoyens à ne pas compromettre à l'avenir le succès de nos armes par des soupçons sans fondement, & par des dénonciations indiscrettes.

Le ministre de la guerre a annoncé que le nombre des volontaires arrivés à Soissons étoit de 8 mille & quelques cents hommes.

La séance a fini par un rapport sur les indemnités à accorder à ceux dont les propriétés seroient ravagées par la guerre.

Du mardi 31 juillet. Séance du soir.

Depuis long-tems on avoit proposé de réunir les religieuses éparses dans différentes communautés, dans des maisons centrales & communes. M. Cressin, au nom du comité des domaines, a fait lecture d'un projet de décret sur cette question... Pour trancher toutes difficultés, MM. Lefosne, Thuriot, Charlier, ont demandé la suppression totale des maisons religieuses... M. Rouyer a vigoureusement défendu cette opinion contre M. Laureau, qui pensoit qu'il est un âge dans la vie où on ne peut plus recommencer une nouvelle existence, & où le changement est un supplice ; les prisons, disoit M. Rouyer, ne sont faites que pour les coupables ; la liberté est un bienfait qu'on ne reçoit jamais trop tard : il est tems que ces malheureuses femmes jouissent aussi des droits de l'homme... M. Rouyer argumentoit de la fausse interprétation d'un principe ; car la liberté, comme le disoit M. Becquey, est de laisser faire à chacun ce qui lui plaît. La liberté de rester dans la communauté, ajoutoit-il, a été assurée à ces femmes infortunées par un décret de l'assemblée constituante. On ne peut le révoquer sans injustice... M. Cambon a observé qu'il ne s'agissoit pas tant de justice & d'humanité, que de finance & d'intérêt public. Il a demandé qu'on se bornât à examiner si la suppression étoit avantageuse au trésor national... C'est d'après cette considération que l'assemblée a renvoyée la question toute entiere au comité de l'extraordinaire des finances...

Le maire de Paris, à la tête de la municipalité, est venu ensuite solliciter une avance de dix-huit cents mille livres pour remplir les engagemens de la commune relatifs aux approvisionnemens de la capitale. Cette pétition a été renvoyée au comité de l'extraordinaire des finances. La discussion s'étant engagée sur les indemnités à accorder aux administrateurs des Bouches-du-Rhône, mandés à la barre, l'assemblée a accordé à chacun d'eux 20 sols par lieue pour les frais de voyage, & 6 liv. par jour pendant leur séjour à Paris.

M. Guadet alloit faire à la tribune un rapport sur la pétition des fédérés, & sur celle de la garde parisienne. Les fédérés de Marseille ont écrit pour demander un sursis, jusqu'au moment où l'assemblée se seroit fait rendre compte du procès-verbal de la journée d'avant-hier, dressé par un juge de paix.

M. Guadet a fait néanmoins son rapport. Une lettre du ministre de la guerre assure que tout est prêt à Soissons pour recevoir les volontaires. Une lettre de la municipalité de cette ville, annonce que les volontaires sont sans tentes, sans armes & sans vêtemens. M. Guadet a conclu à l'envoi des commissaires, & l'accélération à des mesures nécessaires pour le prompt départ des fédérés. M. Lassource a vu un projet de contre-révolution dans les bureaux du ministre de la guerre. M. Lassource, qui a quelques rapports avec les grands hommes, ne ressembleroit-il pas à Paschal, qui voyoit par-tout des précipices, ou à Mallebranche, qui voyoit sans cesse devant son nez un gigot. Il a invoqué la peine de mort contre tout ministre qui en imposeroit à l'assemblée. M. Rouyer demandoit un décret d'accusation contre M. Lajard. De longs débats se sont établis sur l'envoi des commissaires : on proposoit d'abord de les faire nommer par le pouvoir exécutif ; mais après une assez longue discussion, l'assemblée a décrété qu'ils seroient pris dans son sein. Elle a chargé, par un second décret, le pouvoir exécutif de lui faire passer les noms du général & des officiers de l'état-major nommés pour le camp de Soissons.

M. la Cépede, au nom de la commission extraordinaire, a lu une adresse aux gardes nationaux de Paris & des départemens. Il invite ces défenseurs de la patrie à se réunir & à se défier des manœuvres de nos ennemis, qui employent tous les moyens pour jetter la division parmi eux. La rédaction de l'adresse a été adoptée sans réclamation.

Les commissaires nommés pour Soissons sont MM. Carnot l'aîné, Lacombe Saint-Michel, & Gasparin. Ils ont été élus par l'appel nominal.

Séance du mercredi 2 août.

Les premiers instans de cette séance n'ont été remarquables que par quelques dénonciations dirigées contre le pouvoir exécutif. Le département de la Correze reproche au ministere un retard dangereux dans l'envoi des loix les plus urgentes. Un secrétaire a mis sous les yeux de l'assemblée un état certifié, par lequel il est constaté que les loix qu'on dit n'avoir pas été reçues, ont été envoyées à tous les départemens..... Au milieu des craintes & des défiances dont on environne sans cesse les autorités, l'état se trouve froissé entre les mouvemens & les intérêts les plus opposés : si l'assemblée n'y porte pas enfin une attention sérieuse, le royaume en proie à ces déchiremens sera bientôt divisé en lambeaux & se précipitera à sa ruine au milieu des ravages de l'anarchie... Le président a fait lire un arrêté du département des Bouches du Rhône, arrivé par un courier extraordinaire. Les administrateurs craignant une invasion prochaine, ont arrêté qu'il seroit levé, dans l'étendue de leur département, 6000 volontaires nationaux, pour se réunir à l'armée du midi. Ils ont porté plus loin l'infraction aux pouvoirs constitutionnels, ils ont défendu aux receveurs des deniers publics de faire des versemens dans la trésorerie nationale... M. Cambon s'est élevé le premier contre cette

même violence, qui tend à détruire l'unité monarchique, & qui conduit la France au systême fédératif. M. Lacroix a demandé que l'arrêté fût improuvé sur le champ... L'assemblée a renvoyé l'affaire à la commission extraordinaire, en la chargeant de faire un rapport séance tenante...

Tous les députés ont reçu par la poste, sous le timbre de Bruxelles, la déclaration du duc de Brunswyck aux habitans de la France : le président l'a annoncé à l'assemblée, & il en a lu le titre. M. Lejosne & plusieurs autres membres en ont suspecté l'authenticité : on a demandé que le ministre des affaires étrangeres fût mandé pour donner des éclaircissemens. M. Lacroix ajoutoit en plaisantant qu'il falloit renvoyer la déclaration aux gardes nationales, pour bourrer leurs fusils. L'assemblée a fini par passer à l'ordre du jour.

On est revenu aux dénonciations contre le pouvoir exécutif. Un membre fait lecture à la tribune d'une adresse du directoire de la Meurthe, qui se plaint de n'avoir pas reçu la lettre au roi du vertueux Rolland, & plusieurs adresses dont l'assemblée a décrété l'envoi. La discussion étoit très-vive, les dénonciations ont été sans nombre..... MM. Lacroix & Fauchet ont demandé un décret d'accusation contre M. Terrier-Monciel, ex-ministre de l'intérieur. D'autres membres demandoient qu'il fût mandé à la barre. Après de longs débats, l'assemblée a décrété que le comité des décrets certifieroit les envois au pouvoi. exécutif des décrets & adresses qui devoient être adressées aux départemens. Le même comité fera aussi un rapport sur les moyens de faire parvenir les actes du corps législatif aux districts & aux municipalités. M. Fauchet insistoit pour qu'on fît demain un rapport sur la conduite de M. de Monciel; car il est tems, disoit-il, d'en finir avec cet homme là. L'assemblée s'est rendue au vœu de M. Fauchet, & elle a décrété la mention honorable, l'impression & l'envoi aux 83 départemens de l'adresse des administrateurs de la Meurthe. Cette discussion, comme toutes les autres, a été bruyante par les clameurs & les huées des tribunes; les cris *à la guillotine*, *à Coblence*, se sont fréquemment mêlés à la voix des orateurs.

Une lettre de Landau, lue à la tribune par M. Ruls, donne des détails sur la position des ennemis au-delà du Rhin. Ils forment un camp à quatre lieues de Landau, & ils paroissent menacer cette place, qui est un des boulevards de l'empire. Le correspondant de M. Ruls donne des espérances sur le courage & le dévouement des habitans des frontieres; il annonce en même tems que la commune de Landau sollicite un secours de 108 mille livres. La pétition de la commune a été renvoyée au comité de l'extraordinaire.

Les traitemens que les ennemis ont fait essuyer à plusieurs habitans des frontieres pris les armes à la main, ont été dénoncés à l'assemblée nationale. La commission extraordinaire a fait un rapport sur cet objet important. M. Jean de Bry, rapporteur, a lu un projet qui est bientôt devenu par les suffrages unanimes de l'assemblée, une des loix les plus sages dont le corps législatif puisse s'honorer.....

Art. Ier. Tous les étrangers pris les armes à la main, en combattant contre la nation françoise, seront traités d'après les regles établies par la loi du.....

II. Dans le cas où les loix ordinaires de la guerre seront violées, tout noble étranger, tout officier, tout général pris les armes à la main contre la France, sera traité de la même maniere que les officiers & soldats de la garde nationale que les officiers & soldats des troupes de ligne.....

III. Dans tous les cas, on suivra à l'égard des soldats des puissances ennemies, les loix ordinaires de la guerre.

M. Rouyer est monté ensuite à la tribune, pour proposer un moyen de lever 12 mille hommes de cavalerie, & 10 mille hommes d'infanterie dans l'espace de 15 jours. M. Rouyer propose d'ordonner à chaque maître de poste de fournir 8 chevaux, dont la valeur seroit payée par le trésor public, & de charger les districts & les départemens de faire marcher les gardes nationaux qui ne sont pas mariés... Ce projet de décret, remarquable par des dévoloppemens ingénieux, a été renvoyé au comité militaire...

On a lu plusieurs lettre des ministres : la premiere est une lettre du ministre de l'intérieur, qui prévient l'assemblée que le corps municipal de Marseille a défendu aux receveurs des deniers publics, de verser les produits de leurs recettes dans les caisses nationales. Une seconde lettre du ministre qui est chargé du porte-feuille des affaires étrangeres, annonce à l'assemblée que la municipalité de Paris a refusé des passe-ports aux agens diplomatiques des puissances étrangeres. Le ministre demande, pour lever toutes les difficultés, qu'il soit remis à sa disposition un certain nombre de passe-ports dont il sera tenu registre. Cette lettre a été renvoyée au comité diplomatique.

Un rapport sur les piques a été mis à l'ordre du jour. M. Carnot, rapporteur, après un discours où on remarque des vérités & des traits d'éloquence, a proposé de charger les municipalités de faire fabriquer, aux frais du trésor public, un nombre de piques nécessaire pour armer les citoyens en état de porter les armes..... Ce projet, appuyé par les applaudissemens des tribunes, n'a pas éprouvé une forte opposition. Nous donnerons le texte des dispositions décrétées.....

Paiement des six premiers mois 1792. Lettre A.

Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.

Amsterdam.....	32 5/8. 1/2.	Cadix.....	24 l. 17 s. 6 d.
Hambourg.....	318.	Gênes.....	160.
Londres.....	17 5/8. 1/2.	Livourne.....	170.
Cadix.....	25 l. 7 s. 6 d.	Lyon, pay. de Pâques...	1.[illegible]

COURS DES EFFETS PUBLICS.

Du 1er *août* 1792.

Actions des Indes de 2500 liv..... 1997 1/2. 2000.
Emprunt d'octobre de 500 liv..... 436. 38.
Emprunt de déc. 1782. quitt. de fin.... 10 1/2. 11 1/4. 1/2 12. p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....
Idem, sans bulletin..... 4 1/2. 1/4. 5 1/4. p.
Idem, sorti en viager..... *pair.* 1/2. p.
Act. nouv. des Indes.... 980. 78. 82. 85. 86. 87. 88. 89. 90.
Caisse d'Escompte..... 3765. 70. 75. 7[illegible].
Dessé-Caisse..... 1875. 80. 82. 8[illegible].

Prix de l'argent du 1er *août.*

Pour avoir 100 liv. en arg., il en coûte 150 l. 0 s. en assign.
Un louis en or coûte 38 liv. 0 s. en assignats.

Le Bureau de la *Gazette Universelle* est à Paris, *rue Saint-Honoré*, n°. 317, *vis-à-vis l'hôtel de Noailles*, où doivent être adressés franc de port les Souscriptions, Lettres & Avis relatifs à cette feuille. Le prix est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 12 liv. pour trois mois. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois.

DE L'IMPRIMERIE DE LA GAZETTE UNIVERSELLE.